

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1052 accordant, une permission à M. Zillardt

n° 1052

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

Le Gouverneur la de Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

A lieu- de : « Art, 1er— Une permission- d'absence de quinze jours, à compter du l »r octobre 1040, pour en jouir en Ethiopie, est; accordée à M. Zillhardet . (Jean), chef du service météorogique », Lire : «

Art.1er

— Due permisision d'absence de quinze jours, à complet' du 4, octobre 19,49, Jour en jouir en Klhio.pie, est accordée il M. Zillharillt (Jean), chef du service météoro logique. » (Le reste sans changement.)

Pour le Gouverneur et. par délégation :Le Secrétaire général,CHMBOREDON.